

Site d'exploitation :

Rue Saint-Jean 32-38
1000 Bruxelles
Tél. : 0800/23.100
Fax : 02/515.18.75

Preneur d'assurance :
BOULANGER Andree

Adresse du preneur d'assurance :
Rue Bourgmestre-Evrard, 42

B-5060 ARSIMONT

Contrat : **2371378-01**
Date d'effet du contrat : **01/08/2018**

Type de Contrat : **Optio 200**
(Version des conditions générales : H2018-01)

Assurés	Age au 01/08/2018	Age à l'affiliation	Début de droit contrat	Prime mensuelle hors taxes	Prime mensuelle taxes comprises
BOULANGER Andrée	60	60	01/02/2019	41,07 €	45,18 €

Type de Contrat : **Ambulatoire Maladies Graves**
(Version des conditions générales : H2018-01)

Assurés	Age au 01/08/2018	Age à l'affiliation	Début de droit contrat	Prime mensuelle hors taxes	Prime mensuelle taxes comprises
BOULANGER Andrée	60	60	01/02/2019	2,31 €	2,52 €

Maladies graves préexistantes à la prise d'effet du contrat, leurs conséquences et leurs suites éventuelles déclarées par les assurés et qui sont exclues de la couverture du contrat Ambulatoire Maladies Graves :

Assurés	Maladie(s) grave(s) déclarée(s)
BOULANGER Andree	Questionnaire médical du 30/07/2018

Sauf dans les cas de suppression du stage visés au point C.1., alinéa 2 des conditions générales et dans les cas visés aux points C.3. a) et b) pour les assurés au 31 décembre 2017, les suppléments de chambre et les suppléments d'honoraires ne sont pas couverts pendant les 3 mois suivant le stage général visé au point C.1., alinéa 1er, en cas d'hospitalisation au sein d'un service maternité; cette disposition est applicable aux contrats souscrits à partir du 1er janvier 2018.

Les conditions générales, les conditions particulières et les avenants éventuels, forment ensemble le contrat et règlent les obligations et les droits respectifs des parties.

Fait en double exemplaire à Bruxelles, le 16/08/2018.
Signature du preneur d'assurance

Signature de l'assureur



Alain THIRION
Président du Comité de Direction

BOULANGER Andree
Exemplaire à destination du souscripteur du contrat.